



Association AGORA LAMORLAYE - RNA W604001242 / SIRET 81015752900019

Article 1 – Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent l'adhésion et l'inscription aux activités annuelles proposées par l'association AGORA, régie par la loi du 1er juillet 1901.

Article 2 – Adhésion à l'Association

L'inscription aux activités est réservée aux adhérents de l'association. Toute personne souhaitant s'inscrire doit régler la cotisation annuelle fixée par l'association. L'adhésion est valable pour une année scolaire et est non remboursable.

Article 3 – Inscription aux Activités

L'inscription aux activités est effective après :

- Remplissage du formulaire d'inscription
- Paiement des frais d'inscription en Atelier(s) et de la cotisation d'adhésion à Agora
- Acceptation des présentes CGV

Les activités sont organisées sur une période annuelle et sont dispensées selon un calendrier défini par l'association.

Article 4 – Tarifs et Modalités de Paiement

Le prix des activités est indiqué en euros et payable :

- En une ou plusieurs échéances (selon les modalités précisées par l'association)
- Par chèque, virement bancaire ou tout autre moyen accepté par l'association

Tout retard de paiement peut entraîner l'exclusion temporaire ou définitive des activités.

Article 5 – Rétractation et Remboursement

Conformément à l'article L.221-18 du Code de la consommation, le participant dispose d'un droit de rétractation de 14 jours après son inscription, sauf si les activités ont débuté pendant cette période. Un premier cours d'essai est proposé avant l'inscription.

Aucun remboursement ne sera effectué après le démarrage des activités, sauf :

- en cas de force majeure (catastrophe naturelle, guerre), sur présentation de justificatifs et sous réserve d'acceptation par le bureau de l'association.
- En cas d'annulation sans remplacement d'une séance, au prorata du nombre de séances annulées.

Une exclusion de l'élève pour non-respect des consignes du règlement intérieur après avertissement à l'inscrit ou ses responsables légaux, délivre l'association de sa responsabilité et la libère de toute obligation de remboursement des séances non suivies.

Article 6 – Annulation et Modification des séances d’atelier

L’association se réserve le droit d’annuler ou de modifier une séance en cas de force majeure, d’indisponibilité du professeur ou de nombre insuffisant de participants. En cas d’annulation définitive, un remboursement au prorata des séances non effectuées pourra être envisagé.

Article 7 – Engagement des Participants

Les participants s’engagent à respecter :

- Les horaires des activités
- Le matériel et les locaux mis à disposition
- Les consignes du professeur
- Le règlement intérieur

Tout comportement inapproprié pourra entraîner l’exclusion temporaire ou définitive du participant sans remboursement.

Article 8 – Responsabilité

L’association décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des effets personnels des participants. Chaque participant doit être couvert par une assurance responsabilité civile.

Article 9 – Droit à l’Image

L’association peut être amenée à prendre des photos ou vidéos des séances et représentations à des fins de communication. Sauf opposition écrite du participant (ou de son représentant légal), celui-ci accepte leur diffusion sur les supports de communication de l’association.

Article 10 – Données Personnelles

Les informations collectées lors de l’inscription sont utilisées uniquement pour la gestion des activités de l’association et ne sont en aucun cas cédées à des tiers. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au RGPD, chaque adhérent dispose d’un droit d’accès, de modification et de suppression de ses données personnelles.

Article 11 – Litiges et Droit Applicable

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, une solution amiable sera recherchée en priorité. À défaut, les tribunaux compétents seront saisis.

Fait à Lamorlaye, le 01/09/2024.

Le Président, Volodia Tourtchine

